

même temps à l'embouchure de la rivière St. Jean, et M. de BOISHEBERT y fut envoyé à la tête d'un détachement de troupes et de Canadiens, avec ordre d'y bâtir un fort, et de s'entendre avec le P. GERMAIN, jésuite, dont l'influence, dans ces quartiers, était égale à celle de M. Leloutre dans la presqu'île de l'Acadie.

Ce n'était pas assez d'avoir établi ces postes ; il fallait encore trouver le moyen de les approvisionner, et la chose n'était ni facile ni sans danger, surtout pour celui de la rivière St. Jean, qui n'était guère accessible que par mer ; car pour y parvenir, il fallait faire le tour de la Nouvelle Ecosse, et il était à craindre que les vaisseaux qu'on y enverrait ne tombassent entre les mains des Anglais. Il fallait pourvoir ces forts non seulement de provisions de bouche, mais encore d'armes et de munitions pour l'usage des Acadiens et des sauvages qui s'y étaient réunis. Comme ces approvisionnements ne pouvaient venir que de Québec, le gouverneur, après plusieurs demandes à cet effet, fit partir pour la rivière St. Jean une corvette chargée de ces articles, sous le commandement de M. de VERGOR. Cet officier avait ordre de tâcher d'éviter la rencontre de tout vaisseau anglais, mais en même temps de se défendre jusqu'à la dernière extrémité, s'il était attaqué. Le gouverneur de la Nouvelle Ecosse, informé de la chose, ordonna au capitaine ROUSE de croiser le long de la côte, et d'intercepter tous les vaisseaux qu'il rencontrerait. Il n'y avait que quelques jours que cet officier était en mer, lorsqu'il rencontra M. de Vergor. Celui-ci fit force de voiles pour l'éviter ; mais Rouse l'atteignit bientôt ; et le capitaine français, se voyant incapable de soutenir le combat, abattit son pavillon, sans avoir tiré un seul coup de canon. Aussitôt que M. de la Jonquière eut été informé de cette prise, faite en temps de paix, et sans prétexte plausible, si la rivière St. Jean appartenait à la France, il envoya au gouverneur de Louisbourg l'ordre d'user de représailles contre tous les bâtimens anglais qui étaient alors, ou qui entreraient dans son port. Si ces représailles eurent lieu, l'affaire dut devenir sérieuse ; cependant Mr. Smith, qui nous sert ici de guide, ne dit pas comment elle s'arrangea ; peut-être la prise fut-elle restituée, et les vaisseaux anglais, s'il y en eut de détenus, relâchés en conséquence.

Quoiqu'il en soit, le gouverneur de la Nouvelle Ecosse, instruit de l'ordre qu'avait reçu M. de la Corne de bâtir un fort entre la Baie de Fundy et la Baie Verte, c'est-à-dire dans l'isthme qui joint la presqu'île acadienne à la terre-ferme, envoya le major LAWRENCE à la tête d'un détachement de troupes, avec ordre de s'opposer à ce que les Français s'établissent sur le territoire anglais, et de bâtir un fort aussi près du leur